



VILLE DE MONS PERMIS UNIQUE –DECISION

PU 2020/2726

Le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le permis sollicité par la **S.A. BELFIUS IMMO** portant sur la demande de permis unique visant à la démolition du bâtiment existant et construction d'une agence bancaire avec parking en sous-sol de 115 places, 93 logements et une crèche (le projet nécessite l'abattage de certains arbres, la modification sensible du relief du sol, le rabattement temporaire de la nappe d'eau souterraine et la création d'une voirie communale en intérieur d'îlot) sur un bien sis **Avenue de Jean d'Avesnes, 9 à 7000 Mons**, est réputé refusé en application de l'article 94, alinéa 2, 1° du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

En concertation entre le demandeur de permis, le SPW et la Ville de Mons, le projet fera l'objet de modifications, le collège ayant d'ailleurs marqué son accord sur ce principe en séance du 23 septembre 2021.

Seul le rapport de synthèse des Fonctionnaires Technique et Délégué peut être consulté du **07/10/2021 au 26/10/2021**, tous les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 16h ainsi que le mardi jusque 20 h (**prendre rendez-vous préalablement au 065/40.55.87**) au Département Environnement et Transition Ecologique, rue du Miroir, 18 à 7000 MONS.

Quiconque, après prise de rendez-vous, peut avoir accès au dossier complet, dans les limites prévues par le décret du 27 mai 2004, relatif au livre 1^{er} du Code de l'Environnement, relatif à l'information des citoyens, auprès du Service Environnement, rue du Miroir, 18 à 7000 MONS.

Toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt peut introduire un recours auprès du Gouvernement wallon à l'encontre de la décision faisant l'objet du présent affichage. Sous peine d'irrecevabilité, ce recours doit être introduit dans les formes et délais suivants :

- le recours est adressé au moyen du formulaire dont le modèle figure en annexe 2 de l'Arrêté ministériel du 6 juin 2019 établissant un formulaire relatif aux recours;
- il est envoyé par recommandée avec accusé de réception ou remis contre récépissé à la DGRNE, avenue Prince de Liège 15, 5100 JAMBES.
- il est intenté dans les **20 jours** à dater du premier jour d'affichage du présent avis.

Fait à Mons, le 5 octobre 2021

Affiché le 6 octobre 2021



Pour le Bourgmestre,
Nicolas MARTIN,
L'échevin délégué,

(s) Maxime POURTOIS
Echevin en charge de l'Urbanisme,
des Régies et du Stationnement